

La plupart des revêtements anti-érosion installés n'ont qu'une capacité limitée à supporter les conditions extrêmes

Des milliers d'hectares agricoles deviennent peu à peu stériles autour des fermes éoliennes, par le rayonnement dans le sol, par la modification de l'écosystème souterrain, et par l'effet de ventilation qui les assèche et introduit de nouvelles érosions.

Effet de sillage et détérioration de la qualité de l'air par brassage de flux laminaires aériens et utilisations massives de pesticides

**Demande :** Devoir d'enquête complémentaire : étude sur l'effet de sillage compte tenu des utilisations des pesticides des agriculteurs rayonnement de .....kms

#### **Point de vue énergétique :**

Les zones rurales sont quasi auto-suffisantes en production photovoltaïques et le deviendront certainement lorsque la Région Wallonne mettra enfin en application les Arrêtés et les Décrets concernant les CEC et les CER ainsi que les modalités de subsidiation. Ces modèles de CEC et de CER fonctionnent avec grand succès en Flandre depuis leur décret du 3/12/21 et à Bruxelles depuis leur décret du 03/09/22

**Demande** devoir d'enquête complémentaire sur la nécessité d'installer dans les régions rurales de la Wallonie autant de champs d'éoliennes pour la consommation locale/wallonne

Quid de la capacité d'absorption de la production éolienne combinée à la production photovoltaïque alors que la sous station prévue dans ce projet devra déjà accueillir des projets en cours et que pire encore, la ligne Haute Tension ne pourra pas évacuer l'injection supplémentaire étant donné que ELIA aura d'autres priorités budgétaires dont entre-autre la boucle du HAINAUT ????

#### **Demande de documents à ELIA détaillant le planning et le**

**budget** engendrés pour les mises à niveau des sous-stations ainsi que la réalisation des nouvelles lignes HT, 150KV nécessaires à l'évacuation hors de la région des puissances injectées par l'ensemble des projets déjà connus cumulée à l'injection de la puissance des P.V.

Pour crédibiliser l'intérêt de l'implantation de l'ensemble de tous les parcs éoliens à venir et existant en Thudinie et dans le Sud Hainaut, il est impératif que CSD présente un document d'ELIA reprenant l'ensemble des pertes en ligne consommées dans le Transport de toute cette énergie jusque CHARLEROI et sa périphérie immédiate.

Le projet que vous présentez est basé sur la cartographie d'implantation des futures éoliennes datant de 2013 et dès lors que la carte d'implantation a été retirée du Plan Éolien par les ministres Henry (Aménagement du Territoire) et Nollet (Energie) en date du 04/12/2013. Ce plan n'a plus aucune valeur d'autant que l'ensemble du dit projet n'a fait l'objet d'aucune parution par voie d'Arrêté ou de Décret.

4

NORDEX avec conservation du socle en béton ce qui est en réalité la pièce la plus compliquée à supprimer

**Autre devoir d'enquête complémentaire :** le coût réel de la fabrication, de l'entretien et du démantèlement d'une éolienne

Remarque : le démantèlement prévu dans les conventions signées avec les propriétaires fonciers des parcelles concernées ne portera que sur la partie aérienne et la masse d'inertie dont les dimensions sont à fournir de même que la densité du béton nécessaire.

Toutefois rappelons qu'un socle de béton et / ou des pieux sont également nécessaires au pieds de chaque éolienne, et ceci en ciment de haute densité ! On est en droit de supposer que des essais de sols ont déjà été réalisés et que vous connaissez déjà le type et le dimensionnement approprié aux machines que vous souhaitez installer. **L'étude d'incidence devra à tout le moins fournir tous les éléments des calculs de dimensionnements des différents éléments constituant l'ensemble machine-socle avec des côtes pour chaque élément ainsi qu'une description détaillée de la composition de chaque élément.**

#### **Position de la Wallonie sur le démantèlement :**

25 février 2021 - Arrêté du Gouvernement wallon portant conditions sectorielles relatives aux parcs d'éoliennes d'une puissance totale supérieure ou égale à 0,5 MW et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à l'étude d'incidences, des installations et activités classées ou des installations ou des activités présentant un risque pour le sol (M.B. 27.04.2021).

#### **CHAPITRE VII. - Remise en état**

Lorsque l'éolienne est implantée dans une zone agricole, la couche arable en surface visée à l'alinéa 1er doit permettre l'exploitation agricole dans de bonnes conditions agronomiques.

**Art. 36.** Une sûreté est fournie pour toute exploitation d'un parc d'éoliennes.

Afin de fixer le montant de la sûreté, l'exploitant joint à sa demande de permis une estimation du coût de démantèlement par machine, compte tenu des obligations de remise en état des lieux et de remblaiement visé aux articles 34 et 35. Une révision du montant de la sûreté par l'autorité compétente peut avoir lieu lors de la détermination et de la communication du modèle d'éolienne mis en œuvre par l'exploitant.

Le Ministre peut fixer les modalités d'estimation du montant de la sûreté et de sa révision.

Cette estimation ne préjudicie pas à la faculté de l'autorité compétente de réviser le montant du cautionnement, sur base de l'avis préalable des services du Département des Sols et des Déchets du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

6

Nous invitons les promoteurs à rechercher d'autres endroits parmi les centaines d'hectares de sites industriels en friche en Wallonie ou à proximité des gros consommateurs industriels qui pourraient en faire bon usage comme cela se fait en Flandre où la quasi-totalité des éoliennes sont situées à proximité des zones industrielles depuis 20 ans. En Wallonie le CODT organise aussi l'implantation des éoliennes dans ce sens mais des dérogations sont quasi systématiquement données sous la pression de divers lobby.

A titre d'exemple, au cours de la crise énergétique 2022-2023, le Directeur Général de APERAM (ex Carlam & Carinox Châtelain) a déclaré être désolé de devoir mettre l'outil à l'arrêt à cause du coût exorbitant de l'électricité. Dans le même temps, Arcelormittal GENT n'avait aucun souci grâce à la présence sur son site de 3 parcs éoliens STORM lui fournissant de l'électricité à prix fixe avec des machines de 6MW. Ceci n'est qu'un exemple parmi des centaines.

#### **Impact visuel environnemental**

Effet d'encercllement de la région de Beaumont et à terme de la plaine de la Thudinie avec à terme fermeture de la « respiration paysagère visuelle et environnementale »

**Nous attendons de votre part une confirmation écrite d'abandon de ce projet afin de stopper la dictature urbaine sur les régions rurales.** S'il est d'usage de parler de phénomène NIMBY pour les implantations d'éoliennes en zone rurale, il y a erreur. Ce sont les grandes villes qui sont représentées tous partis confondus par un grand nombre d'élus à tous les étages supérieurs des pouvoirs exécutifs ou parlementaires qui n'en veulent pas dans leur zone d'électeurs et qui renvoient le problème dans les zones rurales où il y a peu ou pas d'élus

#### **Coût du démantèlement :**

Cfr les études comparatives réalisées sur le coût du démantèlement et la provision demandée au promoteur (min. Coût réel 4 fois supérieur à la provision)

Cela reste dérisoire : uniquement pour l'enlèvement de l'éolienne et de ses fondations, il faut prévoir entre 100.000 et 120.000 euros. En y intégrant le coût industriel (du démantèlement et recyclage), cela représente 400.000 euros et en cas de faillite de l'exploitant, c'est l'Etat et donc le contribuable qui se retrouvera avec ces éoliennes sur les bras".

**Demande** complémentaire : calcul du coût réel du démantèlement compte tenu des difficultés de recyclage des matériaux.

Un devis disponible dans un dossier d'enquête publique mentionne clairement un coût de démantèlement d'une machine de 2MW évalué en 2014 par la société de démolition Cardem à 413700 € pour la société

5

Le Gouvernement Wallon est le seul à admettre que l'on peut laisser les pieux. Imaginons le nombre de milliers de pieux qui subsisteront dans le sol après la phase de Repowering qui est inévitable et se reproduira à nouveau d'ici 25 ou 30 ans.

A titre d'exemple, la France et nos autres pays voisins ont adopté un texte beaucoup plus contraignant pour les multinationales de l'éolien.

Voici le texte français.

*Arrêté du 22 juin 2020 augmentant les obligations des exploitants d'éoliennes dans le domaine du démantèlement et du recyclage de celles-ci au moment de leur fin de vie.*

**ART 20** prévoit toutes les mesures à prendre pour le recyclage des déchets et la remise en état du site d'implantation avec en particulier l'excavation intégrale du socle de l'éolienne

Comment une directive Européenne peut-elle être à ce point différente après transposition dans le droit de deux pays ou région contigus qui parlent la même langue ?

La différence entre les 2 réglementations est interpellante.

Falla-t-il laisser l'Aménagement du territoire à Mr. HENRY après l'échec retentissant de son Cadre de référence relatif au grand éolien en Wallonie en 2013 ? Poser la question, c'est y répondre : Certes cet ingénieur civil de formation et ex-président de la FEF était une bonne pioche électorale, mais son parcours ininterrompu dans la sphère politique à des postes divers depuis 1999 ne lui confère ni le statut ni la capacité de vision et d'analyse d'un manager de grand projet industriel. Hors c'est bien de cela que l'on parle dans un projet global qui englobe la production énergétique décentralisée, son transport et sa redistribution.

Ceci explique peut-être la différence entre les réglementations et mérite une interpellation de la Cour de Justice Européenne par les communes qui doivent défendre les intérêts de leurs citoyens et le préjudice irréparable de pollution massive et dispersée des zones rurales de Wallonie par des socles ou des pieux laissés en héritage pour l'éternité.

Mesdames, Messieurs les Bourgmestres et Echevin(e)s des communes concernées, nous attendons de votre part une lecture attentive de ces quelques considérations et un signal fort par une action commune et concertée pour mettre fin à cette colonisation injuste et inique de nos entités rurales car nous avons déjà largement rempli notre part.

Au plaisir de vous lire.

B-à-V

7

PROJET NEW WIND -4 éoliennes à Ragnies  
R.I.P du 6 septembre 2023 à Ragnies

➤ Où :

- o Collège Communal de Thuin
  - Rue Grande 36 – 6530 Thuin
- o Collège Communal de Beaumont
  - Grand Place 11 à 6500 Beaumont
- o NEW WIND
  - Avenue des Dessus-de-lives,2 à 5101 NAMUR  
jdumont@elawan.be
- o Collège Communal de Lobbes
  - Rue du pont,1 à 6540 LOBBES
- o Collège Communal de Walcourt
  - Place de l'hôtel de ville 3-5 à 6560 Walcourt
- o Collège Communal d'Erquelinnes
  - Rue Albert 1<sup>er</sup>, 51 à 6560 Erquelinnes
- o Collège Communal de Merbes-Le-Château
  - Rue St Martin 71 à 6567 Merbes-le-Château
- o Collège Communal d'Ham-Sur-Heure
  - Chemin d'Oulre-Heure,20 à 6120 Ham-Sur-Heure

Objet : Enquête publique concernant le parc éolien sur la plaine de Ragnies/Thuillies/Donstiennes – R.I.P. du 6 septembre 2023 à Ragnies.



Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,  
Mesdames et Messieurs les échevins,

Par la présente, je marque mon refus catégorique au projet éolien envisagé.

D'une part, c'est avec regret que je déplore la « légèreté » pour ne pas dire le « mépris » témoigné par le promoteur du projet lors de la R.I.P du 6 septembre 2023 :

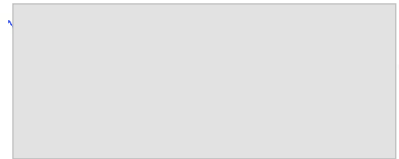
- ⇒ 1 seule page recto/verso renvoyant vers des sites internet (pas de documentation papier minimum).
- ⇒ Présentation de slides sur d'autres projets totalement différents de la zone envisagée.
- ⇒ Ref. faite à l'étude d'incidences de 2018 soit antérieure à 5 années !

D'autre part, vous trouverez ci-après une liste non exhaustive d'arguments appuyant mon refus : et vous développez ci-après mes arguments et demandes de devoirs d'enquêtes complémentaires.

Afin de préserver les qualités naturelles exceptionnelles de notre région, je vous prie de bien vouloir enregistrer mon refus ferme et définitif à ces projets éoliens et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de mes meilleures considérations.

Nom, prénom,

Adresse et signature



18/09/2023



Liste d'arguments pouvant être utilisés :

**Nuisances santé :**

Les éoliennes sont responsables de nuisances sonores et produisent des sons de basses fréquences mais aussi des infrasons non audibles par l'oreille humaine car inférieurs à 20 HZ.

Les nuisances sonores et visuelles dégagées constituent **un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé :**

La **réalité d'un syndrome des éoliennes existe bel et bien** (Cfr arrêt prononcé le 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse) ce syndrome entraîne une altération grave de l'état de santé, défini d'ailleurs par l'OMS comme un état de bien-être physique mental et social.

Maux de tête, nausées, saignements de nez ou encore troubles du sommeil : la liste des symptômes associés aux éoliennes est longue. Le syndrome des éoliennes est une maladie non reconnue comme telle, mais qui impacte les personnes vivant à proximité.

**Demande** de devoir d'enquête complémentaire : étude médicale approfondie sur le long terme des effets induits par les éoliennes sur l'Homme.

**Impact patrimoine immobilier :**

Cet arrêt de la Cour d'appel de Toulouse a également reconnu la dévalorisation immobilière du bien du plaignant.

Demande de devoir étude complémentaire sur la dévalorisation immobilière, étude sur le long terme à faire par min. 3 experts indépendants.

**Impacts sur les animaux :**

Modification du taux de cortisol, qualité de la viande produite, production de lait, ravages causés aux abeilles et à la production de miel, fausses-couches dans les élevages.

**Demande** : Devoir d'enquête complémentaire : étude sanitaire sur le long terme sur l'émission des nuisances sonores, sons de basses fréquences, mais aussi infrasons.

Étude qui portera sur les animaux de toutes catégories.

Point de vue ornithologique : région qui abrite des espèces appartenant à la liste rouge des oiseaux menacés en Wallonie : Milan Royal, Milan Noir, cigognes noires, cigognes blanches, buses variables, perdrix grise elle-même bioindicatrice de la santé environnementale de la plaine.

Territoire de chasse et de nourrissage des chauves-souris, cfr rapport Natagora.

A relever également, au lieu-dit « le Foret », existait une exploitation de sable très importante (superficie de quelques hectares). On y trouve bon nombre de tanières de renard, de terriers de lapins et autres petits mammifères qui participent avec la faune avicole présente à l'équilibre des espèces sur toute cette partie de la plaine Sud de la Thudinie.

**Demande** : devoir d'enquête complémentaire sur l'impact de la population renards, lapins et autres petits mammifères de la zone.

Relevons aussi l'implantation d'éoliennes est en contradiction avec les mesures agro-environnementales (MAE) mises en place et financées par la Région Wallonne.

Mais aussi en contradiction avec la Directive européenne de protection de la biodiversité (stratégie de l'UE à l'horizon 2030).

**Pollution atmosphérique**

Et approche des mécanismes de l'érosion éolienne :

Il existe trois modes différents d'entraînement des particules : la saltation, la reptation en surface et la suspension.

Le vent déplace les particules très fines et très légères beaucoup plus rapidement que les grosses.

La quantité de poussière transportée puis déposée par le vent peut être grande mais elle passe inaperçue et sous-estimée parce qu'elle est largement disséminée sur le sol : une couche de quelques dixièmes de mm de poussière répandue sur une surface de plusieurs milliers de km<sup>2</sup> représente un tonnage considérable.

**Demande** de devoir d'analyse complémentaire : calcul des charges en particules du vent en fonction de la vitesse et du régime des vents, natures des particules, vitesse de déplacement, nature des sols rencontrés.

D'autre part, les pales faites en fibre de verre ou en fibre de carbone avec de l'époxy ne sont à l'heure actuelle pas recyclables.

La production de ciment est quant à elle polluante : voir production nécessaire de ciment de haute densité tant pour le socle que pour la masse d'inertie.

**Demande** : de devoir d'analyse complémentaire sur l'impact environnemental de la production des différents composants (aériens/souterrains) de l'éolienne.

**Environnement et qualité de l'air**

Toute éolienne qui est située dans un environnement contenant des particules abrasives comme la pluie, la neige, la grêle, la poussière ou les insectes est sujette à l'érosion.

La plupart des revêtements anti-érosion installés n'ont qu'une capacité limitée à supporter les conditions extrêmes.

Des milliers d'hectares agricoles deviennent peu à peu stériles autour des fermes éoliennes, par le rayonnement dans le sol, par la modification de l'éco système souterrain, et par l'effet de ventilation qui les assèche et introduit de nouvelles érosions.

Effet de sillage → détérioration de la qualité de l'air par brassage de flux laminaires aériens et utilisations massives de pesticides.

**Demande** : Devoir d'analyse complémentaire : étude sur l'effet de sillage compte tenu des utilisations des pesticides des agriculteurs rayonnement de .....kms.

#### **Coût du démantèlement :**

Cfr les études comparatives réalisées sur le coût du démantèlement et la provision demandée au promoteur (min. Coût réel 4 fois supérieur à la provision).

Cela reste dérisoire : uniquement pour l'enlèvement de l'éolienne et de ses fondations, il faut prévoir entre 100.000 et 120.000 euros. En y intégrant le coût industriel (du démantèlement et recyclage), cela représente 400.000 euros et en cas de faillite de l'exploitant, "c'est l'Etat et donc le contribuable qui se retrouvera avec ces éoliennes sur les bras".

**Demande** ; devoir d'analyse complémentaire : calcul du coût réel du démantèlement compte tenu des difficultés de recyclage des matériaux.

Autre devoir d'enquête complémentaire : le coût réel de la fabrication, de l'entretien et du démantèlement d'une éolienne.

Remarque : le démantèlement prévu dans les conventions ne portera que sur la partie aérienne et la masse d'inertie (2 à 3 mètres de béton) Toutefois rappelons qu'un socle de béton et/ou des pieux sont également prévus en dessous de la masse d'inertie, socle de ciment de haute densité ! / ou pieux Franki si zone humide ou sablonneuse.

**Demande** : devoir d'analyse complémentaire sur les zones impactées par le projet (implantations, zones traversées), natures des sols et sous-sols avec un « modèle détaillé » du système de fondation qui serait utilisé, complété d'un schéma explicatif côté.

#### **Point de vue énergétique :**

Les zones rurales sont auto-suffisantes en production photovoltaïques.

**Demande** devoir d'enquête complémentaire sur la nécessité d'installer en Belgique autant de champs d'éoliennes pour la consommation locale/wallonne/nationale.

Quid de la capacité d'absorption de la production éolienne combinée à la production photovoltaïque alors que la cabine de tête est sous-dimensionnée.

**Demande** devoir d'enquête complémentaire sur les coûts engendrés pour les mises à niveau des cabines de tête et/ou solution alternative comme les lignes à hautes tensions HT.

Devoir d'enquête complémentaire sur les pertes en lignes HT.

#### **Impact visuel environnemental**

Effet d'encerclement de la région avec à terme fermeture de la « respiration paysagère visuelle et environnementale ».

La Thudinie présente un intérêt paysager unique et les différents projets éoliens viendront défigurer toute cette belle région.

Ragnies, classé comme « Plus Beaux Villages de Wallonie » nous plonge dans une atmosphère bucolique ; que dire alors de tous ces bâtiments classés, sites historiques et campagnards qui seraient dès lors ravagés, défigurés, balafrés par ces énormes machines dont l'implantation n'est pas justifiée.



## Projet de 4 éoliennes Ragnies-Thuillies-Donstiennes

1 message

jeu. 21 sept. 2023  
à 16:38

À : agnes-cadrobbi@thu.in.be

Madame,

Conformément à la RIP du 6 septembre dernier, je vous transmets le mail adressé ce jour à NEW WIND reprenant les remarques et demandes suite au projet.

Je vous en souhaite bonne réception.



## Projet de 4 éoliennes Ragnies-Thuillies-Donstiennes

1 message

jeu. 21 sept. 2023  
à 16:26

À : jdumont@elawan.be

Remarques suite à la RIP du 6 septembre dernier.

- Lors de cette réunion, il vous a été notamment demandé ce qu'il en était au niveau de l'implantation des chemins d'accès et aucune réponse n'a été donnée à ce sujet.

Or l'éolienne la plus au sud semble très éloignée de tout chemin et sacrifie dès lors d'excellentes terres agricoles. Pourquoi les implanter en plein milieu d'une terre et créer un long chemin d'accès?

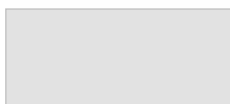
- S'agissant de terres agricoles à forte densité pour de pomme de terre, je me pose des questions sur la détérioration de la qualité de l'air. Les nombreux passages avec des pesticides font craindre que les produits chimiques soient brassés et maintenus en suspension dans l'air et emmenés beaucoup plus loin dans le voisinage placé sous le vent.

- De plus, pourriez-vous faire à partir de mon domicile Cour Du Château 10b à Donstiennes Latitude 50,28668 Longitude 4,31091, un photomontage dans un ciel clair et sans brume, en hiver comme en été.

- De même qu'une étude sonore de jour comme de nuit.

Vous vous êtes engagé à nous communiquer le nom du propriétaire de la parcelle supportant l'éolienne la plus au sud, n'ayant pas été mis au courant de la situation, en qualité d'exploitant.

Nous n'avons toujours rien reçu à ce jour.



Thuillies, le 18 septembre 2023

Administration Communale de Thuin  
Service de l'environnement  
Rue Grande 36  
6530 THUIN  
[agnès.cadrobbi@thuain.be](mailto:agnès.cadrobbi@thuain.be)

Copie à NEW WIND  
NEW WIND SPRL  
A l'attention de M Jérôme Dumont  
Avenue des Dessus-de-Lives  
5001 NAMUR  
[jdumont@elawan.be](mailto:jdumont@elawan.be)



Mesdames et Messieurs la Bourgmestre, échevins et échevins,

Par la présente je témoigne de mon désaccord pour l'implantation de 4 éoliennes sur Ragnies-Thuillies-Donstiennes, car comme j'ai entendu lors de la RIP du 06 septembre à Ragnies si La Défense belge décide que ce site ce n'est plus un lieu de parachutage, la susceptibilité de reprendre le projet de 2018 est réel et nous amènerait à 13 éoliennes.

Pour commencer, je demanderai au promoteur de venir faire un montage photo avec les éoliennes vues de chez moi. Chez moi, du living je vois des terres de culture avec en fond les éoliennes d'Erpion qui gâchent le paysage. Pour ma part il y en a déjà assez vu tous les parcs éoliens aux alentours que l'on veut créer. Pour Beaumont, Merbes-le-Château, Lobbes, Thuin et Ham-sur-Heure on devrait avec les projets en cours en avoir plus ou moins 70.

Nous ne sommes pas à Estinnes ou en Champagne Ardenne où le paysage est une horreur.

Serait-il possible de faire une analyse de la qualité de l'air actuel et de l'incidence du bruit ?

Quel impact aura l'effet stroboscopique sur la santé ? Sachez que cet effet peut amener des crises d'épilepsie. J'ai envie aussi de dormir la nuit avec ces lumières incessantes on n'aura plus un sommeil normal.

Maintenant, je vous fais remarquer que Thuillies est situé dans le sens contraire des vents dominants d'orientation sud-ouest en plein dans l'axe des éoliennes, le Champ Fleuri étant en première place. La nuit avec le bruit, on ne pourra plus dormir la

4. Une mesure du bruit depuis les points suivants de ma maison :

Point 1 : à la hauteur du rez-de-chaussée

Point 2 : à la hauteur de la chambre à coucher à l'étage.

5. De ne pas mettre ces monstres sur la nappe aquifère, je bois de l'eau du robinet pour ne déjà pas avaler des particules plastique que l'on a dans les bouteilles. Et après on va avaler de l'eau polluée même plus saine assez pour faire la cuisine.
6. Une évaluation de mon bien par un expert indépendant agréé avant que le permis pour ce parc soit octroyé.

Mon domicile étant situé rue de la Cour 86 à 6536 Thuillies, de coordonnées en degrés, minutes et secondes : (Latitude N50 18 04 ; Longitude E4 19 06)

Je vous remercie de me lire et bien à vous

fenêtre ouverte. Il y aura aussi des flux laminaires aériens qui une fois brassés par ces éoliennes nous enverrons toutes les particules fines et résidus de résine époxy ou polyester dus à l'usure des pales et, car sachez que les pales se détériorent, donc fenêtres fermées la journée aussi. Lors des pulvérisations, et il y en a presque toutes les semaines, nous sentons déjà maintenant les odeurs, qu'en sera-t-il avec les flux laminaires aériens qui une fois brassés par ces éoliennes disperseront et projèteront les pesticides qui nous envahiront encore plus fort? Pour les particules de diesel, on fait tout pour les éliminer? Les particules de polyester et des pulvérisations on s'en fiche. Bonjour l'augmentation des cancers.

Qu'en est-il de la pollution des nappes phréatiques car dans le ciment et le béton il n'y a que des déchets même nocifs (seringues d'hôpitaux, PMC, et même de l'asbeste, etc...).

Dernier point et pas le moindre, la diminution de la valeur de l'habitat de plus ou moins 20%.

Si par exemple ma maison vaut 250.000 euros, je ne pourrai plus la vendre que 200.000 euros, la société paiera t'elle la différence car c'est bien à cause d'eux que l'on perdra de l'argent, je présume que non. Les banques nous volent déjà et si vous vous y mettez aussi où va-t-on?

C'est pourquoi je demande que la société m'envoie un expert immobilier pour évaluer ma maison.

La commune diminuera t'elle le revenu cadastral en rapport?

Je présume que non.

En résumé, je demande que soit fait au compte de la société New Wind SPRL :

1. Un montage photo depuis le living de ma maison exposé sud-ouest, en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été en vision diurne et nocturne à partir de chez moi avec les dimensions exactes entre chez moi et les éoliennes.
2. Une analyse d'ombrages soit réalisée par rapport à mon domicile et notamment l'impact sur la production de mes panneaux photovoltaïques placés sur mon toit et exposés sud sud-ouest.
3. Des mesures préalables de la qualité de l'air dans notre jardin et dans notre maison pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant les quatre saisons, ainsi que m'expliquer comment je vais aérer ma maison, avec les particules de polyester dans l'air que nous allons respirer à longueur de journée.

Ragnies, le 18 septembre 2023

Administration communale de Thuin  
Collège et Service Environnement  
Grand'Rue, 36  
6530 THUIN

Copie à NEW WIND SPRL  
Avenue des Dessus-de-Lives, 2  
5101 NAMUR  
[jdumont@elawan.be](mailto:jdumont@elawan.be)



Objet : Remarques, commentaires et demandes suite à la RIP du 06 septembre 2023 au sujet du projet du parc éolien envisagé entre Thuillies, Ragnies et Donstiennes.

Mesdames, Messieurs,

Par cette lettre, je vous communique mon opposition au projet d'implantation de 4 éoliennes par la société New Wind SPRL sur des terrains agricoles entre Thuillies, Ragnies et Donstiennes pour différentes raisons.

Persuadé que nous devons trouver des solutions pour notre futur et l'avenir de nos enfants, cette transition énergétique doit se réaliser de manière réfléchie et raisonnée.

Nous ne pouvons plus accepter de projet déguisé par des arguments tentés de nous convaincre de ses bienfaits et son impact écologique positif, au profit de multinationales éoliennes attirée par une manne financière distribuée par la Région Wallonne et qui ne profitera pas aux citoyens ; au dépend du bien-être et du cadre de vie choisi des citoyens, de la faune, de la flore, de la pédofaune et pédoflore...

Et sans tenir compte de l'emprunte carbone en amont (construction, matières utilisées, transports), de la pollution des sols (tonnes de béton coulé, pieux ensevelis après démantèlement, etc.), des matières non recyclables, etc. Par conséquent, tous ces éléments contribuent à l'impact négatif sur la durabilité.

De même, pour l'avenir des futures générations qui auront déjà un lourd fardeau dû à nos erreurs passées, nous ne pouvons plus approuver de projets soi-disant « verts » sous prétexte de devoir répondre de façon précipitée, à des objectifs imposés par la Région Wallonne, voir même de l'Union Européenne.

De plus, lors de la RIP du 06 septembre 2023, un bon nombre de questions importantes sont restées sans réponse (telles que l'exactitude des mètres, exactitude de la position de la cabine de tête, de la position et trajets des câbles souterrains et des terrains qu'ils impactent, de la précision des routes d'accès). A quoi sert une réunion d'informations

préalable si les informations ne sont pas données ? Dans de telles circonstances, nous ne pouvons pas concevoir que cette réunion d'informations préalables puisse être recevable au dossier. Devant ce manque de transparence et de respect pour le citoyen, l'envie n'est pas de travailler avec ce type de société pour l'implantation de projets verts.

Je tiens aussi à vous rappeler que la durabilité est « la satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins » et se repose, pour être évaluée, sur les 3 types de critères suivants pour les entreprises : environnementaux, sociaux et bonne gouvernance.

- 1) Au point de vue environnemental : d'une part, alors que nous demandons au monde agricole d'exercer une agriculture raisonnée et durable, et que nous souhaitons retourner vers des produits locaux, l'implantation d'éoliennes risque la perte de terres et sur du long terme de réduire la productivité des sols. Une éolienne, c'est plus ou moins 750 tonnes de béton, au minimum 350 litres d'huile pour une turbine et biens d'autres. D'autre part, elle porte aussi atteinte à la biodiversité tel que la destruction des habitats naturels, perturbe la reproduction de certaines espèces sensibles et augmente aussi pour d'autres la mortalité.
- 2) Au point de vue social : comme cité plus haut, un manque de transparence et de respect envers les citoyens lors de la réunion. Peu de considération lors de la réunion.
- 3) Au point vue bonne gouvernance : cela intègre la transparence, l'accès à l'information, l'honnêteté. New Wind SPRL, ou devrais-je dire Elawan, n'a démontré aucun de ses aspects.

Par son attitude et ses actes, New Wind SPRL s'inscrit pas dans ces 3 critères. Appuyer ce projet reviendrait à ne pas respecter ces critères et aller à l'encontre de la durabilité.

En tant que citoyen affecté par ce projet et afin d'évaluer les désagréments que ce projet va occasionner sur nos vies, je souhaite que le bureau d'étude chargé de l'Etude d'incidences sur l'environnement effectue, frais à charge du promoteur, les missions complémentaires suivantes :

#### 1) Étude d'incidences sur la santé humaine

Les bureaux d'études d'incidences ne pratiquant pas ce type d'études suivant ce qu'a laissé entendre le chargé d'études d'incidences, nous demandons qu'une étude d'incidences sur la santé humaine soit effectuée par des experts de la santé sur une période significative et pourquoi pas, à partir des parcs éoliens de même type déjà existants.

#### 2) Photomontage depuis les points suivants de notre habitation :

- Fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1<sup>er</sup> étage de la maison, exposé Sud-Est.  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*
- Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

\*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

#### 5) Effet stroboscopique de nuit :

Étant donné la hauteur des éoliennes de 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus aux flashes de signalisation. Nous demandons aussi que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre maison :

Point 1 : fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1<sup>er</sup> étage de la maison, exposé Sud-Est.  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*

Point 2 : Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

\*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

#### 6) Étude de la perte financière sur notre bien immobilier :

La jurisprudence européenne dénonce une dévaluation immobilière pour les biens immobiliers situés dans un rayon de 1 à 5 kms autour d'un parc éolien. Persuadée que le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour notre bien immobilier et ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée et une juste compensation financière accordée. Nous demandons que notre bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé et choisi par nous, mais rétribué par le promoteur initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée et indemnisée en cas d'octroi.

#### 7) Étude d'incidences sur la biodiversité :

Au vu du couloir aérien des oiseaux migrateurs, de nombreuses espèces, nous demandons qu'une étude d'incidences sur une période d'une année complète soit réalisée afin de relever toutes les espèces présentes et de l'impact de l'implantation peut avoir sur ceux-ci. Nous demandons aussi une étude des sols afin de déterminer les organismes vivants qui le composent (nécessaire à la fertilité des sols) et d'établir l'impact de l'implantation sur ceux-ci.

Coordonnées GPS: Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*

Nous souhaitons que :

- Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham-Sur-Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

\*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

#### 3) Étude sonore depuis les points suivants de notre habitation :

Point 1 : fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1<sup>er</sup> étage de la maison, exposé Sud-Est.  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*

Point 2 : Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*

Point 3 : Terrasse à l'arrière de la maison, côté jardin, exposé Sud-Ouest  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306752, Longitude 4.279368\*

Nous souhaitons également que :

- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham-Sur-Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les 4 saisons.

\*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

#### 4) Effet stroboscopique de jour :

Étant donné la hauteur des éoliennes de 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus à l'effet stroboscopique. Nous demandons donc que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre maison, pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant la saison hivernale lorsque le soleil est bas :

Point 1 : fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1<sup>er</sup> étage de la maison, exposé Sud-Est.  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*

Point 2 : Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*

Nous souhaitons que ces études soient menées par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

#### 8) Étude d'incidences en amont de l'implantation du parc éolien

Nous souhaitons une étude d'incidences sur les conséquences de l'extraction des matières utilisées pour la construction d'éoliennes sur les lieux d'extractions, les conséquences de la fabrication de ses éoliennes sur le lieu de fabrication, l'environnement, sur la santé et les conditions des travailleurs liés à la fabrication ou à l'extraction des matières pour la fabrication des éoliennes prévues, ainsi que l'émission de CO2 et le détail sur toutes les pollutions qui découlent de l'extraction, de la fabrication et du cheminement des éoliennes.

#### 9) Autres alternatives à l'éolien :

Convaincu que les parcs éoliens ne sont pas les seules alternatives à la production d'énergie, il serait intéressant de se pencher sur des projets locaux et que les alternatives suivantes soient étudiées :

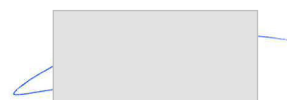
- création d'autres centrales de biométhanisation
- création de centrales hydroliques sur les barrages de la Haute Sambre
- Intervention à l'échelle du particulier afin d'équiper son bien immobilier
- ...

Si vous avez toujours la volonté d'implanter des éoliennes, pourquoi ne pas les implanter dans des friches industrielles désaffectées et inoccupées ?

Le budget nécessaire à financer les certificats verts éoliens serait beaucoup mieux investi dans des projets locaux et profitera d'avantages aux citoyens. Je vous demande donc d'étudier d'autres possibilités d'énergie verte plus rentables pour notre région et moins dommageables pour la population.

Par principe de précaution, je vous demande, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Membres du collège, de marquer un avis négatif à ce projet, et ainsi protéger le bien-être et la sécurité des riverains ainsi que des espèces impactées par ce projet.

En espérant être entendu et recevoir une réponse à mes demandes et remarques, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.



De:  
Envoyé:  
À:  
Cc:  
Objet:

Madame, Monsieur,

Par la présente, je tiens à faire quelques remarques dans le cadre de la RIP du 6 septembre, à Ragnies, sur le projet de développement d'un parc éolien de la société New Wind.

### 1. L'ouverture à la participation citoyenne et communale

Je fais mienne différentes interpellations ou questionnements notamment l'ouverture à la participation citoyenne et communale aux bénéfices engendrés par l'exploitation du parc éolien comme l'impose le gouvernement wallon dans sa « pax eolienica ». Lors de la RIP, le représentant de New Wind n'a pas considéré que la possibilité pour les communes et les citoyens de participer aux projets était rendue obligatoire.

Je voudrais que vous questionniez le développeur et étudiez cette question lors de l'étude d'incidences sur l'environnement.

### 2. La valeur patrimoniale du site devrait être un thème important de l'étude.

#### Valeur patrimoniale des villages.

Les villages de Ragnies, Donstienne, Thuillies (Ossogne..) possèdent pas mal de bâtiments repris à l'inventaire du patrimoine et des bâtiments classés, non seulement pour leur aspect urbanistique et architectural, mais aussi pour leur valeur paysagère. Le périmètre du guide régional d'urbanisme, anciennement le RGBSR, protège Ragnies et son environnement.

Il est important d'analyser l'impact de ce projet sur ce patrimoine. De nombreuses simulations paysagères de et à partir de ces villages et de tous les bâtiments repris à l'inventaire permettraient d'éclairer cette question.

#### Valeur patrimoniale du paysage

Le paysage des plaines du sud, notamment celles environnant les villages de Ragnies, Donstienne, Thuillies a été préservé au fil des temps. Il n'a pas été urbanisé en dehors des cœurs de village pour préserver la richesse des terres. Ce paysage est sans conteste un patrimoine précieux.

Quel impact sur ce paysage ? Il est important d'analyser l'impact de ce projet sur ce patrimoine. De nombreuses simulations à partir de nombreux points de vue permettraient d'éclairer un peu cette question.

Merci pour votre transmission à l'auteur d'étude d'incidences.

1

De:  
Envoyé:  
À:  
Cc:  
Objet:  
Pièces jointes:

Bonjour,

*Vous trouverez en attaché mes remarques concernant le projet d'un parc éolien sur les communes de Ragnies-Thuillies-Donstiennes*

Cordialement



1

Administration communale de Thuin  
Service de l'Environnement  
Grand-Rue 36  
6530 THUIN

NEW WIND SPRL  
Avenue des Dessus-de-Lives 2  
5101 Namur

Ragnies, le 20 septembre 2023.

Afin d'évaluer les désagréments que ce projet va inévitablement occasionner aux citoyens wallons que nous sommes, nous souhaitons que le bureau d'étude chargé de l'Etude d'incidences sur l'environnement effectue les missions complémentaires suivantes :

#### 1/ Photomontage depuis les points suivants de notre habitation et des aménagements extérieurs :

Point 1 : Arrière de la maison exposé Nord, cuisine living.  
Coordonnées GPS : 50.306231475580006-4.278080168812528

Point 2 : Avant de la maison exposée Sud, Salon et mezzanine.  
Coordonnées GPS : 50.306231475580006-4.278080168812528

\* A savoir, rue du Tambourin 14, 6532 Ragnies

Je souhaite que :

- Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

#### 2/ Etude sonore depuis les points suivants de notre habitation :

Point 1 : Arrière de la maison exposé Nord, cuisine living.  
Coordonnées GPS : 50.306231475580006-4.278080168812528

Point 2 : Avant de la maison exposée Sud, Salon et mezzanine.  
Coordonnées GPS : 50.306231475580006-4.278080168812528

\* A savoir, rue du Tambourin 14, 6532 Ragnies

Je souhaite également que :

- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les quatre saisons.

Je désire que cette étude sonore soit complétée d'un avis scientifique rendu par une ou plusieurs facultés de médecine indépendantes afin d'évaluer l'impact de l'implantation du parc éolien projeté sur notre santé.

#### 3/ Détérioration de la qualité de l'air par remise en suspension des produits chimiques agricoles :

L'implantation d'un parc éolien à l'Est de Ragnies va avoir pour effet de provoquer un brassage des flux laminaires aériens, effet de sillage, voir illustration ci-dessous.

Se trouvant en zone agricole où il y a une utilisation massive de pesticides et engrais sur les plaines agricoles, nous craignons que tous ces produits chimiques soient brassés et

**Objet : Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 concernant le parc éolien pressenti sur RAGNIES, THUILLIES et DONSTIENNES – société NEW WIND.**

Madame, Monsieur,

Je suis très attentif à l'écologie et les récentes catastrophes dues au réchauffement climatique mes montrent qu'il est urgent de changer les choses. Néanmoins je ne suis pas du tout convaincu que l'éolien est la seule solution pour sauver notre belle planète. C'est pourquoi je suis contre le projet de parc éolien proposé.

Issu de l'agriculture et du monde rural, il ne m'a pas fallu attendre les cris d'alarme de nos scientifiques pour être sensible aux économies d'énergies et au tri des déchets. J'ai fait le choix d'y construire mon habitation pour y garder une qualité de vie au calme en contact avec la nature et je suis très affecté par la perspective que mon cadre de vie soit dégradé par la présence de machines industrielles polluantes, bruyantes et oppressantes.

Je ne conteste pas la nécessité de trouver rapidement des solutions aux problèmes énergétiques et à l'arrêt de l'hémorragie climatique, mais je ne crois pas qu'il faille y sacrifier la qualité de vie de quiconque et pense qu'il convient d'étudier d'autres solutions (voir point 11 ci-dessous).

Je pense que les fonds publics (certificats verts) dépensés, dans le soutien à ce projet (25 MW x 1,7 Mio. €/MW = 42.5 Mio. €) seraient mieux utilisés en les affectant à des projets destinés à consommer moins d'énergie, filières créatrices d'emplois au niveau local (par exemple : isolations des bâtiments publics, octroi de primes plus importantes à l'isolation, soutien des initiatives particulières, photovoltaïque, éolienne particulière ou vraie éolienne citoyenne, ...).

Il est désolant de constater que la manne financière des certificats verts octroyés par la région wallonne ne profitera en aucune manière aux citoyens wallons. En effet, la société NEW WIND filiale d'ELAWAN, quasi sans personnel et couverte de dettes n'est qu'une jolie façade destinée à leurrer les institutions publiques wallonnes jusqu'à l'attribution du précieux sésame que constitue le permis unique. Ensuite tout sera géré à partir de l'Espagne.

Nous en avons pour preuve les nombreuses camionnettes immatriculées en Espagne constatées sur site lors des récents travaux d'entretien réalisés sur les éoliennes du parc d'ELAWAN de Vergnies-Barbençon.

maintenus en suspension dans l'air, ce qui va avoir pour effet de les emmener beaucoup plus loin dans le voisinage placé sous le vent (vent dominant N-E, vers Ragnies).

Les effets nocifs pour la santé de tous ces produits m'inquiètent énormément aussi. Je demande qu'une étude scientifique indépendante soit menée afin d'évaluer l'impact sur ma santé de cette modification des flux aériens.

Afin d'éventuellement de mesurer l'impact réel après réalisation du projet, je demande que des mesures préalables de toxicité de l'air soient effectuées dans mon jardin et dans ma maison pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant les quatre saisons, aux points suivants :

Point 1 : Arrière de la maison exposé Nord, cuisine living,  
Coordonnées GPS : 50.306231475580006-4.278080168812528

Point 2 : Avant de la maison exposée Sud, Salon et mezzanine.  
Coordonnées GPS : 50.306231475580006-4.278080168812528

\* A savoir, rue du Tambourin 14, 6532 Ragnies

Pratiquant le jardinage d'un potager ma consommation personnelle et de manière écologique sans produits chimiques, je demande que la terre de mon potager soit analysée afin d'éventuellement y déceler la présence préalable au projet de produits chimiques.

#### 4/ Effet stroboscopique de jour :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, je crains que j'ai à subir des désagréments dus à l'effet stroboscopique. Aussi je demande que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de mon bien immobilier, pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant la saison hivernale lorsque le soleil est bas .

Point 1 : Arrière de la maison exposé Nord, cuisine living,  
Coordonnées GPS : 50.306231475580006-4.278080168812528

Point 2 : Avant de la maison exposée Sud, Salon et mezzanine.  
Coordonnées GPS : 50.306231475580006-4.278080168812528

\* A savoir, rue du Tambourin 14, 6532 Ragnies

Je demande que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de mon logement.

#### 5/ Effet stroboscopique de nuit :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, je crains que j'ai à subir des désagréments dus aux flashes de signalisation. Aussi je demande que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier :

Point 1 : Arrière de la maison exposé Nord, cuisine living,  
Coordonnées GPS : 50.306231475580006-4.278080168812528

Point 2 : Avant de la maison exposée Sud, Salon et mezzanine.  
Coordonnées GPS : 50.306231475580006-4.278080168812528

**environnemental est obligatoire afin de s'assurer de l'efficacité des mesures proposées. »**

A Ragnies, de nombreux rapaces et chauves-souris ont élu domicile. Nous devons en tenir compte car j'estime qu'il y a ici un fort enjeu avifaune.

Je demande donc une étude d'impact par un organisme indépendant du promoteur mais payé par celui-ci.

#### 10/ Détérioration de la qualité de l'air par dissémination de résidus polyester dus à l'usure des pales :

L'exposition longue durée (25-30 ans) aux ultraviolets, aux intempéries (grêles) peuvent provoquer une usure des matériaux polyester-époxy, conjuguée à l'usure des matériaux lors du brassage dans l'air, il y a un risque de provoquer la dissémination de particules microscopiques de polyester-époxy dans l'air qui pourraient nuire gravement au système respiratoire des êtres humains.

De même, lorsque ces particules se déposent au sol elles risquent de polluer les terres agricoles nourricières.

Le simple principe de précaution impose que ces risques soient étudiés afin de prévenir toute maladie aux humains et animaux.

#### 11/ Propositions alternatives :

Conscient de la nécessité de trouver des solutions en matière de production énergétique, nous pensons que d'autres solutions existent aussi je demande que les alternatives suivantes soient étudiées :

1. Parcs éoliens ou éoliennes indépendantes disposés au plus près des gros consommateurs que sont les industries de Charleroi métropole – FAFER, RIVA, APERAM, ECOPOLE, ...  
En effet, Charleroi, ne manque pas de friches industrielles désaffectées, polluées et inoccupées dont les terrains sont repris en zone industrielle au plan de secteur.  
L'implantation d'éoliennes dans ces zones aura un moindre impact sur l'environnement et les pertes de rendement dues au transport de l'électricité sera réduite au minimum puisque les gros consommateurs seront directement desservis par les éoliennes.
2. Des centrales de bio-méthanisation implantées à proximité des exploitations agricoles, d'élevage et maraichères (exemple : Centrale de Thuin et centrale de la ferme du Baudribu à Gozée). Ce projet aurait le mérite d'être pilotable, de favoriser l'emploi local et de recycler les effluents agricoles.
3. Centrales hydrauliques disposées sur les 9 barrages de la Haute-Sambre non encore équipés.
4. Construire de nouveaux réacteurs nucléaires de la 3<sup>ème</sup> génération EPR capables de d'utiliser 100% de combustible MOX recyclé pour produire de l'électricité. Le combustible MOX (Mélange d'Oxydes) est un combustible nucléaire fabriqué avec du plutonium, résidus de nos anciennes centrales nucléaires dont nous ne savons que faire. Ce type de centrale offre une énergie constante exempte de CO2 et permet de recycler nos déchets nucléaires afin de ne pas les transmettre aux générations futures. Le budget nécessaire à financer les certificats verts éoliens y serait beaucoup mieux investi.

En espérant être entendu et surtout compris, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

\* A savoir, rue du Tambourin 14, 6532 Ragnies

Je demande que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de mon logement.

#### 6/ Etude de la perte financière :

Etant donné le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour mon bien immobilier de de ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée et une juste compensation financière accordée.

Je demande que mon bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé et choisi par moi, mais rétribué par le promoteur initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée et indemnisée en cas d'octroi.

#### 7/ Etude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les pesticides et engrais :

Les fondations des éoliennes nécessitent le recours à des fondations profondes de type pieux en béton afin de rechercher la stabilité du socle rocheux.

Le forage des pieux risque de provoquer le percement des couches d'argiles supérieures qui protègent les nappes phréatiques dans lesquelles nous puisons notre eau de distribution.

Il y a bel et bien un risque de pollution par infiltration des pesticides et engrais lessivés par les eaux de pluies et s'écoulant le long des pieux.

Je demande que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

#### 8/ Etude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les bétons :

De même, il y a également un risque de pollution par contact des eaux aquifères avec le béton des pieux. En effet, le béton est constitué à 20% de ciment, ciment fabriqué dans des fours dans lesquels sont recyclées de nombreuses matières hautement polluantes (PCB, produits pharmaceutiques, huiles minérales, huiles synthétiques, ...).

Je demande que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

#### 9/ Etude de l'impact sur la biodiversité :

Je suis aussi très inquiet pour la biodiversité de mon village, particulièrement pour les oiseaux et les chauves-souris.

Sur le site de Greenpeace, on peut lire ceci « Certains parcs éoliens, généralement les plus anciens, peuvent en effet avoir une influence sur la biodiversité. Cependant, une étude sur l'impact de l'éolien publiée par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) en 2017 montre que la mortalité des oiseaux due aux éoliennes est relativement faible lorsque les projets évitent les secteurs présentant de forts « enjeux avifaunes ». De plus, la réglementation actuelle est stricte sur ce sujet : avant toute implantation d'éolienne, il est obligatoire de réaliser une étude d'impact puis de mettre en œuvre des mesures afin d'éviter, de réduire et de compenser les éventuels impacts résiduels. L'objectif est précis : zéro perte nette de biodiversité, voire un gain. Une fois le parc éolien mis en service, un suivi

Ragnies, le 19 septembre 2023



Agnes Cadrobbi

De:  
Envoyé:  
A:  
Cc:  
Objet:

Pièces jointes:

Madame,  
Monsieur,

Je vous prie de réceptionner en fichier joint mon courrier de remarques et de demande d'informations suite à la RIP de New Wind du 06/09/2023 pour le parc éolien envisagé sur Ragnies-Thuillies-Donstiennes.

Pouvez-vous me confirmer chacun la bonne réception et lecture de ce courrier, svp?  
Une copie originale vous sera envoyée par courrier postale.  
Je vous en remercie d'avance.

Bien cordialement,



Ragnies, le 18 septembre 2023

Administration communale de Thuin  
Collège et Service Environnement  
Grand'Rue, 36  
6530 THUIN

Copie à NEW WIND SPRL  
Avenue des Dessus-de-Lives, 2  
5101 NAMUR  
[jdumont@elawan.be](mailto:jdumont@elawan.be)

Objet : Remarques, commentaires et demandes suite à la RIP du 06 septembre 2023 au sujet du projet du parc éolien envisagé entre Thuillies, Ragnies et Donstiennes.

Mesdames, Messieurs,

Par cette lettre, je vous communique mon opposition au projet d'implantation de 4 éoliennes par la société New Wind SPRL sur des terrains agricoles entre Thuillies, Ragnies et Donstiennes pour différentes raisons.

Bien qu'étant persuadée que nous devons trouver des solutions pour notre futur et l'avenir de nos enfants, cette transition énergétique doit se réaliser **de manière réfléchie et raisonnée**.

Nous ne pouvons plus et ne devons plus accepter de projet déguisé par des arguments tentés de nous convaincre de ses bienfaits et son impact écologique positif, au profit de multinationales éoliennes attirées par une manne financière distribuée par la Région Wallonne et qui ne profitera pas aux citoyens ; au dépend du bien-être et du cadre de vie choisis des citoyens, de la faune, de la flore, de la pédofaune et pédoflore...  
Et sans tenir compte de l'emprunte carbone en amont (construction, matières utilisées, transports), de la pollution des sols (tonnes de béton coulé, pieux ensevelis après démantèlement, etc.), des matières non recyclables, etc. Par conséquent, tous ces éléments contribuent à l'impact négatif sur la durabilité.

De même, pour l'avenir des futures générations qui auront déjà un lourd fardeau dû à nos erreurs passées, nous ne pouvons plus approuver de projets soi-disant « verts » sous prétexte de devoir répondre **de façon précipitée**, à des objectifs imposés par la Région Wallonne, voir même de l'Union Européenne.

De plus, lors de la RIP du 06 septembre 2023, Mr Dumont nous a informé que « le dossier était déjà ficelé et qu'il ne manquait plus que cette réunion d'information préalable pour venir compléter le dossier et déposer le permis ». Si le dossier était déjà ficelé (comme l'a dit

1

Mr Dumont), pourquoi un nombre élevé de questions importantes sont restées sans réponse (telles que l'exactitude des mètres, exactitude de la position de la cabine de tête, de la position et trajets des câbles souterrains et des terrains qu'ils impactent, de la précision des routes d'accès) ?

A quoi sert une réunion d'informations préalable si les informations ne sont pas données ? Dans de telles circonstances, nous ne pouvons pas concevoir que cette réunion d'informations préalable puisse être recevable au dossier. C'est purement une fausse réunion d'information préalable ! Devant ce manque de transparence et de respect pour le citoyen, l'envie n'est pas de travailler avec ce type de société pour l'implantation de projets verts.

Je tiens aussi à vous rappeler que la durabilité est « la satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins » et se repose, pour être évaluée, sur les 3 types de critères suivants pour les entreprises : environnementaux, sociaux et bonne gouvernance.

- 1) Au point de vue environnemental : d'une part, alors que nous demandons au monde agricole d'exercer une agriculture raisonnée et durable, et que nous souhaitons retourner vers des produits locaux, l'implantation d'éoliennes risque la perte de terres et sur du long terme de réduire la productivité des sols. Une éolienne, c'est plus ou moins 750 tonnes de béton, au minimum 350 litres d'huile pour une turbine et biens d'autres. D'autre part, elle porte aussi atteinte à la biodiversité tel que la destruction des habitats naturels, perturbe la reproduction de certaines espèces sensibles et augmente aussi pour d'autres la mortalité.
- 2) Au point de vue social : comme cité plus haut, un manque de transparence et de respect envers les citoyens lors de la réunion. Peu de considération lors de la réunion.
- 3) Au point vue bonne gouvernance : cela intègre la transparence, l'accès à l'information, l'honnêteté. New Wind SPRL, ou devrais-je dire Elawan, n'a démontré aucun de ses aspects.

Par son attitude et ses actes, New Wind SPRL s'inscrit peu dans ces 3 critères. Appuyer ce projet reviendrait à ne pas respecter ces critères et aller à l'encontre de la durabilité.

En tant que citoyenne affectée par ce projet et afin d'évaluer les désagréments que ce projet va occasionner sur nos vies, nous souhaitons que le bureau d'Etude chargé de l'Etude d'incidences sur l'environnement effectuée, frais à charge du promoteur, les missions complémentaires suivantes:

#### 1) Etude d'incidences sur la santé humaine

Les bureaux d'Etudes d'incidences ne pratiquant pas ce type d'études suivant ce qu'a laissé entendre le chargé d'études d'incidences, nous demandons qu'une étude d'incidences sur la santé humaine soit effectuée par des experts de la santé sur une période significative et pourquoi pas, à partir des parcs éoliens de même type déjà existants.

#### 2) Photomontage depuis les points suivants de notre habitation :

- Fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1<sup>er</sup> étage de la maison, exposé Sud-Est.  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*
- Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est  
Coordonnées GPS: Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*

Nous souhaitons que:

- Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham-Sur-Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

\*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

#### 3) Etude sonore depuis les points suivants de notre habitation :

Point 1 : fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1<sup>er</sup> étage de la maison, exposé Sud-Est.  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*

Point 2 : Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*

Point 3 : Terrasse à l'arrière de la maison, côté jardin, exposé Sud-Ouest  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306752, Longitude 4.279368\*

Nous souhaitons également que :

- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham-Sur-Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les 4 saisons.

\*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

#### 4) Effet stroboscopique de jour :

Etant donné la hauteur des éoliennes de 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus à l'effet stroboscopique. Nous demandons donc que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre maison, pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant la saison hivernale lorsque le soleil est bas :

Point 1 : fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1<sup>er</sup> étage de la maison, exposé Sud-Est.

Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*

Point 2 : Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

\*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

5) Effet stroboscopique de nuit :

Étant donné la hauteur des éoliennes de 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus aux flashes de signalisation. Nous demandons aussi que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre maison :

Point 1 : fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue située au 1<sup>er</sup> étage de la maison, exposé Sud-Est.  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*

Point 2 : Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

\*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

6) Etude de la perte financière sur notre bien immobilier :

La jurisprudence européenne dénonce une dévaluation immobilière pour les biens immobiliers situés dans un rayon de 1 à 5 kms autour d'un parc éolien. Persuadée que le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour notre bien immobilier et ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée et une juste compensation financière accordée. Nous demandons que notre bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé et choisi par nous, mais rétribué par le promoteur initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée et indemnisée en cas d'octroi.

7) Etude d'incidences sur la biodiversité :

Au vu du couloir aérien des oiseaux migrateurs, de nombreuses espèces, nous demandons qu'une étude d'incidences sur une période d'une année complète soit

réalisée afin de relever toutes les espèces présentes et de l'impact de l'implantation peut avoir sur ceux-ci.

Nous demandons aussi une étude des sols afin de déterminer les organismes vivants qui le composent (nécessaire à la fertilité des sols) et d'établir l'impact de l'implantation sur ceux-ci.

Nous souhaitons que ces études soient menées par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

8) Autres alternatives à l'éolien :

Convaincue que les parcs éoliens ne sont pas les seules alternatives à la production d'énergie, il serait intéressant de se pencher sur des projets locaux et que les alternatives suivantes soient étudiées :

- création d'autres centrales de biométhanisation
- création de centrales hydroliques sur les barrages de la Haute Sambre
- Intervention à l'échelle du particulier afin d'équiper son bien immobilier
- ...

Si vous avez toujours la volonté d'implanter des éoliennes, pourquoi ne pas les implanter dans des friches industrielles désaffectées et inoccupées ?

Le budget nécessaire à financer les certificats verts éoliens serait beaucoup mieux investi dans des projets locaux et profitera d'avantages aux citoyens. Je vous demande donc d'étudier d'autres possibilités d'énergie verte plus rentables pour notre région et moins dommageables pour la population.

Par principe de précaution, je vous demande, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Membres du collège, de marquer un avis négatif à ce projet, et ainsi protéger le bien-être et la sécurité des riverains impactés par ce projet.

En espérant être entendue et recevoir une réponse à mes demandes et remarques, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.



**Agnes Cadrobbi**

De:  
Envoyé:  
À:  
Cc:  
Objet:

Pièces jointes:

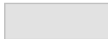
Madame,

Suite à la RIP de New Wind le 06/09/2023, voici ci-joint mon courrier de remarques et de demande de compléments d'information pour le projet du parc éolien envisagé entre Thuillies, Ragnies et Donstiennes.

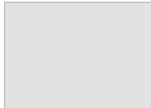
Ce courrier est adressé aussi en copie à Monsieur Dumont de chez New Wind/Elawan.  
Une copie originale vous sera envoyée à chacun par voie postale.

Par retour de ce mail, pouvez-vous, chacun, me confirmer la bonne réception et lecture de ce courrier, svp?  
Je vous remercie d'avance.

Bien à vous,



Ragnies, le 18 septembre 2023



Administration communale de Thuin  
Collège et Service Environnement  
Grand'Rue, 36  
6530 THUIN

Copie à NEW WIND SPRL  
Avenue des Dessus-de-Lives, 2  
5101 NAMUR  
[jdumont@elawan.be](mailto:jdumont@elawan.be)

Objet : Remarques, commentaires et demandes suite à la RIP du 06 septembre 2023 au sujet du projet du parc éolien envisagé entre Thuillies, Ragnies et Donstiennes.

Mesdames, Messieurs,

Par cette lettre, je vous communique mon opposition au projet d'implantation de 4 éoliennes par la société New Wind SPRL sur des terrains agricoles entre Thuillies, Ragnies et Donstiennes pour différentes raisons.

Persuadé que nous devons trouver des solutions pour notre futur et l'avenir de nos enfants, cette transition énergétique doit se réaliser de manière réfléchie et raisonnée.

Nous ne pouvons plus accepter de projet déguisé par des arguments tentés de nous convaincre de ses bienfaits et son impact écologique positif, au profit de multinationales éoliennes attirée par une manne financière distribuée par la Région Wallonne et qui ne profitera pas aux citoyens ; au dépend du bien-être et du cadre de vie choisis des citoyens, de la faune, de la flore, de la pédofaune et pédoflore...

Et sans tenir compte de l'emprunte carbone en amont (construction, matières utilisées, transports), de la pollution des sols (tonnes de béton coulé, pieux ensevelis après démantèlement, etc.), des matières non recyclables, etc. Par conséquent, tous ces éléments contribuent à l'impact négatif sur la durabilité.

De même, pour l'avenir des futures générations qui auront déjà un lourd fardeau dû à nos erreurs passées, nous ne pouvons plus approuver de projets soi-disant « verts » sous prétexte de devoir répondre de façon précipitée, à des objectifs imposés par la Région Wallonne, voir même de l'Union Européenne.

De plus, lors de la RIP du 06 septembre 2023, un bon nombre de questions importantes sont restées sans réponse (telles que l'exactitude des mètres, exactitude de la position de la cabine de tête, de la position et trajets des câbles souterrains et des terrains qu'ils impactent, de la précision des routes d'accès). A quoi sert une réunion d'informations

préalable si les informations ne sont pas données ? Dans de telles circonstances, nous ne pouvons pas concevoir que cette réunion d'informations préalables puisse être recevable au dossier. Devant ce manque de transparence et de respect pour le citoyen, l'envie n'est pas de travailler avec ce type de société pour l'implantation de projets verts.

Je tiens aussi à vous rappeler que la durabilité est « la satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins » et se repose, pour être évaluée, sur les 3 types de critères suivants pour les entreprises : environnementaux, sociaux et bonne gouvernance.

- 1) Au point de vue environnemental : d'une part, alors que nous demandons au monde agricole d'exercer une agriculture raisonnée et durable, et que nous souhaitons retourner vers des produits locaux, l'implantation d'éoliennes risque la perte de terres et sur du long terme de réduire la productivité des sols. Une éolienne, c'est plus ou moins 750 tonnes de béton, au minimum 350 litres d'huile pour une turbine et biens d'autres. D'autre part, elle porte aussi atteinte à la biodiversité tel que la destruction des habitats naturels, perturbe la reproduction de certaines espèces sensibles et augmente aussi pour d'autres la mortalité.
- 2) Au point de vue social : comme cité plus haut, un manque de transparence et de respect envers les citoyens lors de la réunion. Peu de considération lors de la réunion.
- 3) Au point vue bonne gouvernance : cela intègre la transparence, l'accès à l'information, l'honnêteté. New Wind SPRL, ou devrais-je dire Elawan, n'a démontré aucun de ses aspects.

Par son attitude et ses actes, New Wind SPRL s'inscrit pas dans ces 3 critères. Appuyer ce projet reviendrait à ne pas respecter ces critères et aller à l'encontre de la durabilité.

En tant que citoyen affecté par ce projet et afin d'évaluer les désagréments que ce projet va occasionner sur nos vies, je souhaite que le bureau d'Etude chargé de l'Etude d'incidences sur l'environnement effectue, frais à charge du promoteur, les missions complémentaires suivantes :

#### 1) Étude d'incidences sur la santé humaine

Les bureaux d'Études d'incidences ne pratiquant pas ce type d'études suivant ce qu'a laissé entendre le chargé d'études d'incidences, nous demandons qu'une étude d'incidences sur la santé humaine soit effectuée par des experts de la santé sur une période significative et pourquoi pas, à partir des parcs éoliens de même type déjà existants.

#### 2) Photomontage depuis les points suivants de notre habitation :

- Fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1<sup>er</sup> étage de la maison, exposé Sud-Est.  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*
- Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

\*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

#### 5) Effet stroboscopique de nuit :

Étant donné la hauteur des éoliennes de 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus aux flashes de signalisation. Nous demandons aussi que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre maison :

Point 1 : fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1<sup>er</sup> étage de la maison, exposé Sud-Est.  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*

Point 2 : Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

\*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

#### 6) Étude de la perte financière sur notre bien immobilier :

La jurisprudence européenne dénonce une dévaluation immobilière pour les biens immobiliers situés dans un rayon de 1 à 5 kms autour d'un parc éolien. Persuadée que le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour notre bien immobilier et ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée et une juste compensation financière accordée. Nous demandons que notre bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé et choisi par nous, mais rétribué par le promoteur initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée et indemnisée en cas d'octroi.

#### 7) Étude d'incidences sur la biodiversité :

Au vu du couloir aérien des oiseaux migrateurs, de nombreuses espèces, nous demandons qu'une étude d'incidences sur une période d'une année complète soit réalisée afin de relever toutes les espèces présentes et de l'impact de l'implantation peut avoir sur ceux-ci. Nous demandons aussi une étude des sols afin de déterminer les organismes vivants qui le composent (nécessaire à la fertilité des sols) et d'établir l'impact de l'implantation sur ceux-ci.

Coordonnées GPS: Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*

Nous souhaitons que :

- Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham-Sur-Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

\*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

#### 3) Étude sonore depuis les points suivants de notre habitation :

Point 1 : fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1<sup>er</sup> étage de la maison, exposé Sud-Est.  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*

Point 2 : Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*

Point 3 : Terrasse à l'arrière de la maison, côté jardin, exposé Sud-Ouest  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306752, Longitude 4.279368\*

Nous souhaitons également que :

- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham-Sur-Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les 4 saisons.

\*Coordonnées GPS selon <https://www.coordonnees-gps.fr/>

#### 4) Effet stroboscopique de jour :

Étant donné la hauteur des éoliennes de 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus à l'effet stroboscopique. Nous demandons donc que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre maison, pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant la saison hivernale lorsque le soleil est bas :

Point 1 : fenêtres de la chambre parentale (au nombre de trois) côté rue situé au 1<sup>er</sup> étage de la maison, exposé Sud-Est.  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*

Point 2 : Fenêtre au rez-de-chaussée, côté rue, exposé Sud-Est  
Coordonnées GPS : Latitude 50.306618, Longitude 4.279468\*

Nous souhaitons que ces études soient menées par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

#### 8) Étude d'incidences en amont de l'implantation du parc éolien

Nous souhaitons une étude d'incidences sur les conséquences de l'extraction des matières utilisées pour la construction d'éoliennes sur les lieux d'extractions, les conséquences de la fabrication de ses éoliennes sur le lieu de fabrication, l'environnement, sur la santé et les conditions des travailleurs liés à la fabrication ou à l'extraction des matières pour la fabrication des éoliennes prévues, ainsi que l'émission de CO2 et le détail sur toutes les pollutions qui découlent de l'extraction, de la fabrication et du cheminement des éoliennes.

#### 9) Autres alternatives à l'éolien :

Convaincu que les parcs éoliens ne sont pas les seules alternatives à la production d'énergie, il serait intéressant de se pencher sur des projets locaux et que les alternatives suivantes soient étudiées :

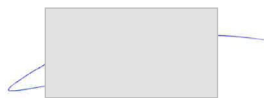
- création d'autres centrales de biométhanisation
- création de centrales hydroliques sur les barrages de la Haute Sambre
- intervention à l'échelle du particulier afin d'équiper son bien immobilier
- ...

Si vous avez toujours la volonté d'implanter des éoliennes, pourquoi ne pas les planter dans des friches industrielles désaffectées et inoccupées ?

Le budget nécessaire à financer les certificats verts éoliens serait beaucoup mieux investi dans des projets locaux et profitera d'avantages aux citoyens. Je vous demande donc d'étudier d'autres possibilités d'énergie verte plus rentables pour notre région et moins dommageables pour la population.

Par principe de précaution, je vous demande, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Membres du collège, de marquer un avis négatif à ce projet, et ainsi protéger le bien-être et la sécurité des riverains ainsi que des espèces impactés par ce projet.

En espérant être entendu et recevoir une réponse à mes demandes et remarques, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.



Agnes Cadrobbi

De:  
Envoyé:  
À:  
Cc:  
Objet:

Madame Cadrobbi,  
Madame Van Laethem

Je vous ai déjà écrit en mon nom mais suis inquiète aussi pour la santé mes fils en dehors de la maison. L'un fréquente l'école communale de Ragnies, l'autre est chez une gardienne ONE, Bérange Briet.

Je me joins donc à mon compagnon, Lionel Vanderheyden, pour vous demander des photomontages et études d'incidence diverses pour ces deux points GPS supplémentaires.

1/ Photomontage depuis ces deux points :

Point 1 : Ecole communale de Ragnies (Rue du Village 6532 Ragnies)  
Coordonnées GPS : 50.30808821419343, 4.2843044043994105

Point 2 : [REDACTED]  
Coordonnées GPS : 50.30950329695353, 4.2730103558206105

Nous souhaitons que :

- Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

2/ Etude sonore depuis ces deux points :

Point 1 : Ecole communale de Ragnies (Rue du Village 6532 Ragnies)  
Coordonnées GPS : 50.30808821419343, 4.2843044043994105

Point 2 : [REDACTED]  
Coordonnées GPS : 50.30950329695353, 4.2730103558206105

Nous souhaitons également que :

- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les quatre saisons.

Nous désirons que cette étude sonore soit complétée d'un avis scientifique rendu par une ou plusieurs facultés de médecine indépendantes afin d'évaluer l'impact de l'implantation du parc éolien projeté sur notre santé.

3/ Détérioration de la qualité de l'air par remise en suspension des produits chimiques agricoles :

L'implantation d'un parc éolien à l'Est de Ragnies va avoir pour effet de provoquer un brassage des flux laminaires aériens, effet de sillage, voir illustration ci-dessous.

1

Agnes Cadrobbi

De:  
Envoyé:  
À:  
Cc:  
Objet:

Madame Cadrobbi,  
Madame Vanlaethem,

Je vous sollicite en qualité d'échevine de l'environnement et de Bourgmestre de notre commune de Thuin concernant le projet éolien qui pourrait impacter notre beau village de Ragnies.

Je suis très inquiète...

Je suis très attentive à l'écologie mais aussi à ma santé et celle de ma famille ainsi qu'à l'environnement. C'est pourquoi je suis contre le parc éolien proposé. Je me joins à mon compagnon, Lionel Vanderheyden ainsi qu'à nos enfants, Georgie (5 ans) et Louis (20 mois) pour rédiger ce courrier.

Nous avons fait le choix d'habiter en zone rurale pour y trouver une qualité de vie que nous ne trouvons pas dans les centres urbanisés. Nous cherchions le calme, le contact avec la nature et nous sommes très affectés par la perspective que notre cadre de vie soit dégradé par la présence de machines industrielles polluantes, bruyantes et oppressantes.

Nous ne contestons pas la nécessité de trouver rapidement des solutions aux problèmes énergétiques qui nous préoccupent, mais ne croyons cependant pas qu'il faille y sacrifier la qualité de vie de quiconque et pensons qu'il convient d'étudier d'autres solutions (voir point 7 ci-dessous).

Nous pensons que les fonds publics (certificats verts) dépensés, dans le soutien à ce projet (25 MW x 1,7 Mio. €/MW = 42,5 Mio. €) seraient mieux utilisés en les affectant à des projets destinés à consommer moins d'énergie, filières créatrices d'emplois au niveau local (par exemple : isolations des bâtiments publics, octroi de primes plus importantes à l'isolation, soutien des initiatives particulières, photovoltaïque, éolienne particulière ou vraie éolienne citoyenne, ...).

Il est désolant de constater que la manne financière des certificats verts octroyés par la région wallonne ne profitera en aucune manière aux citoyens wallons. En effet, la société NEW WIND filiale d'ELAWAN, quasi sans personnel et couverte de dettes n'est qu'une jolie façade destinée à léurrer les institutions publiques wallonnes jusqu'à l'attribution du précieux sésame que constitue le permis unique. Ensuite tout sera géré à partir de l'Espagne.

Nous en avons pour preuve les nombreuses camionnettes immatriculées en Espagne constatées sur site lors des récents travaux d'entretien réalisés sur les éoliennes du parc d'ELAWAN de Vergnies-Barbençon.

Afin d'évaluer les désagréments que ce projet va inévitablement occasionner aux citoyens wallons que nous sommes, nous souhaitons que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue les missions complémentaires suivantes :

1/ Photomontage depuis les points suivants de notre habitation et des aménagements extérieurs :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine living, chambre parentale et terrasse.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, salle à manger et chambres des enfants.

1

Ville de Thuin

21 SEP. 2023

Se trouvant en zone agricole où il y a une utilisation massive de pesticides et engrais sur les plaines agricoles, nous craignons que tous ces produits chimiques soient brassés et maintenus en suspension dans l'air, ce qui va avoir pour effet de les emmener beaucoup plus loin dans le voisinage placé sous le vent (vent dominant N-E, vers Ragnies).

Les effets nocifs pour la santé de tous ces produits m'inquiètent énormément aussi. Nous demandons qu'une étude scientifique indépendante soit menée afin d'évaluer l'impact sur notre santé de cette modification des flux aériens.

4/ Effet stroboscopique de jour :

Étant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus à l'effet stroboscopique. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les deux points suivants, pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant la saison hivernale lorsque le soleil est bas :

Point 1 : Ecole communale de Ragnies (Rue du Village 6532 Ragnies)  
Coordonnées GPS : 50.30808821419343, 4.2843044043994105

Point 2 : [REDACTED]  
Coordonnées GPS : 50.30950329695353, 4.2730103558206105

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les utilisateurs de l'école et de la crèche.

Merci d'avance pour votre compréhension et suivi,

2

Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 15, 6532 Ragnies

Nous souhaitons que :

- Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

2/ Etude sonore depuis les points suivants de notre habitation :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine living, chambre parentale et terrasse.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, salle à manger et chambres des enfants.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 15, 6532 Ragnies

Nous souhaitons également que :

- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les quatre saisons.

Nous désirons que cette étude sonore soit complétée d'un avis scientifique rendu par une ou plusieurs facultés de médecine indépendantes afin d'évaluer l'impact de l'implantation du parc éolien projeté sur notre santé.

3/ Détérioration de la qualité de l'air par remise en suspension des produits chimiques agricoles :

L'implantation d'un parc éolien à l'Est de Ragnies va avoir pour effet de provoquer un brassage des flux laminaires aériens, effet de sillage, voir illustration ci-dessous.

Se trouvant en zone agricole où il y a une utilisation massive de pesticides et engrais sur les plaines agricoles, nous craignons que tous ces produits chimiques soient brassés et maintenus en suspension dans l'air, ce qui va avoir pour effet de les emmener beaucoup plus loin dans le voisinage placé sous le vent (vent dominant N-E, vers Ragnies).

Les effets nocifs pour la santé de tous ces produits m'inquiètent énormément aussi. Nous demandons qu'une étude scientifique indépendante soit menée afin d'évaluer l'impact sur notre santé de cette modification des flux aériens.

Afin d'éventuellement de mesurer l'impact réel après réalisation du projet, nous demandons que des mesures préalables de toxicité de l'air soient effectuées dans notre jardin et dans notre maison pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant les quatre saisons, aux points suivants :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine living, chambre parentale, terrasse, potager et jardin.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, salle à manger et chambres des enfants.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 15, 6532 Ragnies

2

Pratiquant le jardinage d'un potager pour notre consommation personnelle et de manière écologique sans produits chimiques, nous demandons que la terre de notre potager soit analysée afin d'éventuellement y déceler la présence préalable au projet de produits chimiques.

#### 4/ Effet stroboscopique de jour :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus à l'effet stroboscopique. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier, pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant la saison hivernale lorsque le soleil est bas :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine living, chambre parentale et terrasse.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, salle à manger et chambres des enfants.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 15, 6532 Ragnies

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

#### 5/ Effet stroboscopique de nuit :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus aux flashs de signalisation. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine living, chambre parentale et terrasse.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, salle à manger et chambres des enfants.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 15, 6532 Ragnies

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

#### 6/ Etude de la perte financière :

Etant donné le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour notre bien immobilier et ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée et une juste compensation financière accordée.

Nous demandons que notre bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé et choisi par nous, mais rétribué par le promoteur initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée et indemnisée en cas d'octroi.

#### 7/ Etude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les pesticides et engrais :

Les fondations des éoliennes nécessitent le recours à des fondations profondes de type pieux en béton afin de rechercher la stabilité du socle rocheux.

Le forage des pieux risque de provoquer le percement des couches d'argiles supérieures qui protègent les nappes phréatiques dans lesquelles nous puisons notre eau de distribution.

Il y a bel et bien un risque de pollution par infiltration des pesticides et engrais lessivés par les eaux de pluies et s'écoulant le long des pieux.

3

En espérant être entendu et surtout compris, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Nous demandons que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

#### 8/ Etude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les bétons :

De même, il y a également un risque de pollution par contact des eaux aquifères avec le béton des pieux. En effet, le béton est constitué à 20% de ciment, ciment fabriqué dans des fours dans lesquels sont recyclés de nombreuses matières hautement polluantes (PCB, produits pharmaceutiques, huiles minérales, huiles synthétiques, ...).

Nous demandons que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

#### 9/ Etude de l'impact sur la biodiversité :

Nous sommes aussi très inquiets pour la biodiversité de notre village, particulièrement pour les oiseaux et les chauves-souris.

Sur le site de Greenpeace, on peut lire ceci « Certains parcs éoliens, généralement les plus anciens, peuvent en effet avoir une influence sur la biodiversité. Cependant, une étude sur l'impact de l'éolien publiée par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) en 2017 montre que la mortalité des oiseaux due aux éoliennes est relativement faible lorsque les projets évitent les secteurs présentant de forts « enjeux avifaunes ». De plus, la réglementation actuelle est stricte sur ce sujet : avant toute implantation d'éolienne, il est obligatoire de réaliser une étude d'impact puis de mettre en œuvre des mesures afin d'éviter, de réduire et de compenser les éventuels impacts résiduels. L'objectif est précis : zéro perte nette de biodiversité, voire un gain. Une fois le parc éolien mis en service, un suivi environnemental est obligatoire afin de s'assurer de l'efficacité des mesures proposées. »

A Ragnies, de nombreux rapaces et chauves-souris ont élu domicile. Nous devons en tenir compte car j'estime qu'il y a ici un fort enjeu avifaune.

Nous demandons donc une étude d'impact par un organisme indépendant du promoteur mais payé par celui-ci.

#### 10/ Propositions alternatives :

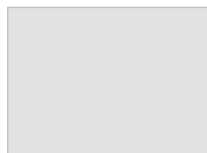
Consentant de la nécessité de trouver des solutions en matière de production énergétique, nous pensons que d'autres solutions existent aussi nous demandons que les alternatives suivantes soient étudiées :

1. Parcs éoliens ou éoliennes indépendantes disposés au plus près des gros consommateurs que sont les industries de Charleroi métropole – FAFER, RIVA, APERAM, ECOPOLE, ... En effet, Charleroi, ne manque pas de friches industrielles désaffectées, polluées et inoccupées dont les terrains sont repris en zone industrielle au plan de secteur. L'implantation d'éoliennes dans ces zones aura un moindre impact sur l'environnement et les pertes de rendement dues au transport de l'électricité sera réduite au minimum puisque les gros consommateurs seront directement desservis par les éoliennes.
2. Des centrales de bio-méthanisation implantées à proximité des exploitations agricoles, d'élevage et maraichères (exemple : Centrale de Thuin et centrale de la ferme du Baudribu à Gozée). Ce projet aurait le mérite d'être pilotable, de favoriser l'emploi local et de recycler les effluents agricoles.
3. Centrales hydrauliques disposées sur les 9 barrages de la Haute-Sambre non encore équipés.
4. Construire de nouveaux réacteurs nucléaires de la 3<sup>ème</sup> génération EPR capables de d'utiliser 100% de combustible MOX recyclé pour produire de l'électricité. Le combustible MOX (Mélange d'Oxydes) est un combustible nucléaire fabriqué avec du plutonium, résidus de nos anciennes centrales nucléaires dont nous ne savons que faire. Ce type de centrale offre une énergie constante exempte de CO2 et permet de recycler nos déchets nucléaires afin de ne pas les transmettre aux générations futures. Le budget nécessaire à financer les certificats verts éoliens y serait beaucoup mieux investi.

4

Reçu le 19/09/2023 A

Ragnies, le 19 septembre 2023.



Administration Communale de Thuin  
Service de l'environnement  
Grand Rue, 36  
6530 Thuin  
[agnes.cadrobbi@thuain.be](mailto:agnes.cadrobbi@thuain.be)

Copie: NEW WIND sprl  
A l'attention de M. Jérôme Dumont  
Avenue des Dessus-de-Lives, 2  
5101 NAMUR (Loyers)  
[jdumont@elawan.be](mailto:jdumont@elawan.be)

**Concerne** : Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société NEW WIND pour l'implantation d'un parc éolien (4 éoliennes) d'une puissance de 25 MW sur la commune de Thuin sur les communes de Ragnies, Thuillies, et Doitiennes.

**Objet** : Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

Je demande que l'auteur de l'étude d'incidences prenne en compte les points suivants :

1. Un photomontage soit réalisé depuis mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus et de coordonnées GPS : 50°30'35.1"N 4°27'23.5"E

Ce photomontage devra être réalisé en nocturne et diurne, avec les flashs lumineux, et par temps clair, en vision 40°.

2. Une analyse de la dépréciation immobilière de mon bien ainsi qu'une estimation de sa valeur actuelle, c'est-à-dire avant le projet d'implantation d'éoliennes et ce par un expert indépendant, agréé et rétribué par le promoteur du projet dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus et de coordonnées GPS : 50°30'35.1"N 4°27'23.5"E
3. Une étude sur la santé humaine. Quels sont les effets sur notre santé (engendrés par les effets stroboscopiques, nuisances sonores, nuisances avec les infrasons, les dérivés des pesticides engendrés par les mouvements des pâles, les flashs lumineux ou tout autre élément qui nuirait à la santé de tous riverains de ce projet) ?
4. Nous devons TOUS réduire nos émissions de CO2. Je souhaiterais que vous m'apportiez le chiffre exact de la quantité de CO2 générée par UNE éolienne, de sa fabrication initiale (extraction de terres rares, les nombreux charrois,...), sa fabrication, son implantation( y

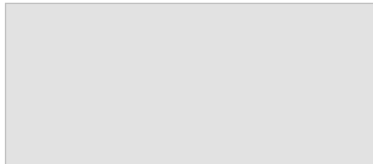
5

compris le béton du socle) jusqu'à son démantèlement final et recyclage. Quelle réduction en CO2 engendre une éolienne, tout en sachant que sa production est comblée par le gaz.

D'autres alternatives existent dans la commune de Thuin :

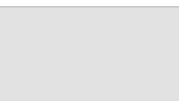
Notre ville, ainsi que les habitants de toute l'entité sont très actifs dans ce domaine (biomasse, photovoltaïques, isolation des maisons...)

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



3. Une étude sur la santé humaine est primordiale puisque votre projet veut s'implanter proche de la population villageoise.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Reçu le 10/09/2023

Ragnies, le 19 septembre 2023.



Administration Communale de Thuin  
Service de l'environnement  
Grand Rue, 36  
6530 Thuin  
[agnes.cadrobbi@thuain.be](mailto:agnes.cadrobbi@thuain.be)

Copie: NEW WIND sprl  
A l'attention de M. Jérôme Dumont  
Avenue des Dessus-de-Lives, 2  
5101 NAMUR (Loyers)  
[jdumont@elawan.be](mailto:jdumont@elawan.be)

**Concerne :** Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société NEW WIND d'implanter un parc éolien (4 éoliennes) d'une puissance de 25 MW sur la commune de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés entre Ragnies, Thuillies, et Donstiennes. (Le mercredi 6 septembre 2023 à la Distillerie de Biercée, Grange de la Dîme, rue de la Roquette 36 à 6532 Ragnies).

**Objet :** Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

J'aimerais que l'auteur de l'étude d'incidences prenne en compte les points suivants :

1. Des photomontages soient réalisés depuis ma propriété (prairie) sise rue du Tambourin, exposée Sud Est et de coordonnées : a/ 50.303326,4.274835

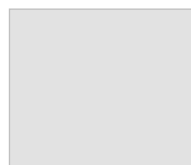
b/ 50.303437,4.274654

c/ 50.303648,4.275455

Que ces photomontages soient réalisés, en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été en vision diurne et nocturne à partir de chez moi, avec les flashs lumineux.

Ayant un projet avancé à vocation touristique (logements insolites, offrant un dépaysement paisible offrant une vue dégagée sur notre belle campagne vierge), je souhaite avoir une étude de l'impact sur celui-ci puisque votre projet le modifiera inéluctablement ! Je vous demande de réaliser une étude de faisabilité et de rentabilité de mon projet modifié par votre projet industriel.

2. Quel(s) impact(s) positif(s) pouvez-vous annoncer pour notre région et nos villages concernés par votre projet (emploi, tourisme, qualité de vie des habitants et des touristes,....) ?



Le 08/09/2023



Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins,

**Par principe de précaution, je m'oppose au projet New Wind sur Thuillies, car il menace :**

• **la santé des familles riveraines,**

Laisser implanter des éoliennes qui atteignent maintenant 180 mètres de haut à 750 mètres des habitations n'est pas acceptable. La distance de protection doit être immédiatement augmentée, comme l'ont fait certains pays, en la portant à 10 fois la hauteur en extrémité de pale. (*Allemagne Bavière notamment*)

En attendant que les études scientifiques prouvent formellement des pathologies organiques directement liées à l'éolien, il affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc de leur « état complet de bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé !

• **notre avifaune protégée,**

La faune est menacée par les extrémités des pales tournant à plus 300 km/h. L'atteinte à la biodiversité est catastrophique !